



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 72004

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le statut des clubs de voitures anciennes. Les adhérents des clubs d'automobiles anciennes se mobilisent pour conserver ces véhicules reconnus comme patrimoine culturel. Ils méritent donc le statut d'organisme d'intérêt public, qui leur permettrait une déduction fiscale de leurs cotisations. Compte tenu des moyens nécessaires à l'entretien d'un tel patrimoine, il lui demande s'il envisage de leur attribuer le statut d'intérêt public.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72004

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7638